

Luxembourg, le 8 décembre 2015

Institut Luxembourgeois de Régulation  
Monsieur Luc Tapella  
Directeur  
L-2922 Luxembourg

v. réf. : LT/hf D62834

Concerne : Projet de règlement 15/\*\*\*/ILR du \*\* 2015

Monsieur le Directeur,

Suite à votre demande d'accord du 28 octobre 2015, veuillez trouver ci-après les observations du Conseil de la concurrence concernant le projet de règlement :

- Complétant la définition des marchés pertinents de la terminaison d'appel sur divers réseaux téléphoniques publics individuels en position déterminée (Marché 3/2007), l'identification des opérateurs puissants sur ces marchés et les obligations imposées à ce titre pour MIXVOIP S.A.  
et
- portant modification du règlement 14/171/ILR du 6 janvier 2014 sur la définition des marchés pertinents de la terminaison d'appel sur divers réseaux téléphoniques publics individuels en position déterminée (Marché 3), l'identification des opérateurs puissants sur ces marchés et les obligations imposées à ce titre.

Vu la loi du 27 février 2011 sur les réseaux et les services de communications électroniques ;

Vu le Règlement 14/171/ILR du 6 janvier 2014 portant sur la définition des marchés pertinents de la terminaison d'appel sur divers réseaux téléphoniques publics individuels

en position déterminée (Marché 3), l'identification des opérateurs puissants sur ces marchés et les obligations imposées à ce titre ;

Vu l'avis 2013-AV-04 du Conseil de la concurrence ;

le Conseil de la concurrence se réfère à son avis 2013-AV-04 du 23 août 2013 et n'a pas de remarques spécifiques concernant l'intention de l'ILR d'inclure le marché de la terminaison d'appel sur divers réseaux téléphoniques publics individuels en position déterminée (marché 3/2007) de MIXVOIP S.A. dans la liste des marchés pertinents de la terminaison d'appel sur divers réseaux téléphoniques publics individuels en position déterminée.

Partant, le Conseil de la concurrence marque son accord au projet de règlement sous concerne.

Ainsi délibéré et avisé en date du 8 décembre 2015.



Pierre Rauchs  
Président



Marc Feyereisen  
Conseiller



Jean-Claude Weidert  
Conseiller



Mattia Melloni  
Conseiller